

Les APC (Article Processing Charge) sont parmi nous !

Un nouveau modèle économique s'implante dans le marché de l'édition des revues scientifiques. Au principe de l'abonnement, certains éditeurs substituent peu à peu celui du paiement par les auteurs de droits de publication, en contrepartie de la diffusion en accès ouvert d'articles de leurs revues. Il s'agit pour eux d'intégrer la demande plus en plus forte, voire l'exigence, d'accès ouvert (Open Access) aux données de la recherche, tout en maintenant voire en consolidant leur chiffre d'affaire. Cette voie, nommée « Gold Open Access » ne doit pas être confondue avec l'auto-archivage d'articles par les auteurs eux-mêmes dans une archive de type ArXive ou HAL, appelée « Green Open Access ».

Dans les négociations menées par le consortium universitaire Couperin, auquel adhère l'UBS, on commence à voir apparaître la notion d'APC (Article Processing Charges) parallèlement ou conjointement avec les traditionnelles formules d'abonnement. Ainsi en est-il pour les éditeurs Springer et EDP sciences.

Chez ce dernier éditeur, la bascule se fait en partenariat avec l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et via une subvention ministérielle de soutien à l'édition scientifique Française. Les articles des revues d'EDP seront accessibles selon 3 modalités, dont d'eux d'accès ouvert partiel et une d'abonnement.

Le modèle de l'abonnement : 29 revues font partie du bouquet proposé. Le contenu complet n'est accessible qu'aux abonnés, sauf les articles pour lesquels un établissement ou un auteur aura payé des APC permettant de les mettre en ligne de façon ouverte à tous.

Le modèle dit de la subvention, où l'accès au document est libre mais le financement de la revue assuré par la subvention d'une société savante, d'un organisme de recherche, d'une association ou d'une fondation. Cela concerne 4 revues chez EDP.

Le modèle dit de l'auteur-payeur, via les APC : 31 revues chez EDP dont certaines, hybrides, font partie du bouquet en abonnement. L'accès aux documents sous APC est libre pour le lecteur, mais le financement de leur publication est pris en charge par l'auteur ou son institution. Dans le cas d'une revue entièrement publiée selon ce modèle, cela peut être équivalent pour l'université si le prix des APC n'excède pas celui de l'abonnement et que tous les articles sont bien accessibles, y compris ceux des chercheurs des autres institutions.

Dans le cas de revues dites « hybrides », mêlant le modèle en accès ouvert à celui de l'abonnement, le risque existe que l'institution paye 2 fois pour la production de ses propres chercheurs. Le cas EDP participe de ce modèle hybride, mais avec un coût des APC négocié qui vient en déduction du prix initial des abonnements. Ce glissement étant ici encadré et subventionné par le ministère de la recherche et l'ABES, il se fait dans des conditions favorables. Mais cela sera-t-il toujours le cas avec les grands éditeurs scientifiques soumis à la pression de conseils d'administrations et d'actionnaires ?

Une étude récente sur de grandes universités étasuniennes montre que « pour les institutions produisant le plus, les coûts des APC dépassent les budgets actuels des bibliothèques consacrés aux revues ¹.

La question se pose aussi des sources et des modèles de financements (budget des laboratoires, des bibliothèques, subventions spécifiques, contrats, projets...), mais aussi des choix des revues financées par les institutions via les APC. Cela ne sera pas sans conséquence sur l'orientation des publications vers telles ou telles revues, donc sur l'autonomie réelle du choix éditorial des chercheurs et des laboratoires.

Le consortium Couperin conseille aux établissements de définir une politique pour la prise en charge des APC (par exemple, une politique refusant les modèles hybrides et fixant un montant d'APC maximal...) et en y adossant une réserve financière centralisée pour faciliter l'identification des sommes dépensées.²

Dans le cadre de la commission « information scientifique et technique » (IST) de la commission recherche, nous nous pencherons sur cette thématique lors des prochains mois, afin que l'Université, ses laboratoires et ses

¹ Mellon Foundation. *Pay It Forward: Investigating a Sustainable Model of Open Access Article Processing Charges for Large North American Research Institutions*. University of California Libraries June 30, 2016, Revised July 18, 2016. http://icis.ucdavis.edu/wp-content/uploads/2016/07/UC-Pay-It-Forward-Final-Report.rev_7.18.16.pdf

² Couperin : *La voie dorée*. Consulté le 26/09/17. <http://openaccess.couperin.org/la-voie-doree-2/>

chercheurs, puissent évaluer l'impact de ce nouveau modèle de publication, tant au niveau financier que de leur autonomie scientifique.

Couperin mène actuellement une enquête sur la pratique des APC de plusieurs grosses universités scientifiques françaises et devrait bientôt en présenter le résultat à la commission scientifique de la CPU.

La BU de l'Université Bretagne Sud a été contactée pour participer à un second stade de l'enquête. Ce travail pourrait servir de point de départ à la réflexion de notre propre commission IST.

Pour en savoir plus :

Odile Contat : Un point sur les APC - Articles processing charges. *Ressources pour les correspondants IST de l'InSHS*. 07/09/2016. Consulté le 26/09/2017 : http://corist-shs.cnrs.fr/APC_synthese2016